



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 17 mai 2011 (19.05)  
(OR. en)**

**9786/11**

**CO EUR-PREP 17**

**NOTE**

---

|        |  |
|--------|--|
| du:    | Secrétariat général  |
| au:    | Coreper/Conseil des affaires générales                                   |
| Objet: | Conseil européen (23 et 24 juin 2011)<br>- Projet d'ordre du jour annoté |

---

Conformément à l'article 3, paragraphe 1, du règlement intérieur du Conseil européen, le président du Conseil européen, en coopération étroite avec le membre du Conseil européen représentant l'État membre qui exerce la présidence semestrielle du Conseil et le président de la Commission, soumet au Conseil des affaires générales un projet d'ordre du jour annoté.

Les délégations trouveront ci-joint le projet d'ordre du jour annoté qui est soumis par le président du Conseil européen et qui expose les principaux points que le Conseil européen devrait aborder les 23 et 24 juin 2011.

À la lumière du dernier débat que le Conseil des affaires générales tiendra dans les cinq jours qui précèdent la réunion du Conseil européen, le président du Conseil européen établira l'ordre du jour provisoire.

o  
o o

## **I. POLITIQUE ÉCONOMIQUE**

Le Conseil européen conclura le semestre européen:

- en évaluant les engagements pris par les États membres dans leurs programmes nationaux de réforme et leurs programmes de stabilité et de convergence, ainsi que, le cas échéant, ceux qui ont été annoncés dans le cadre du pacte pour l'euro plus;
- et en adoptant sur cette base les avis et recommandations par pays.

Le Conseil européen fera également le bilan des progrès accomplis concernant les autres volets du vaste ensemble de mesures qu'il a adopté en mars.

## **II. MIGRATION**

Le Conseil européen évaluera de manière générale les progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques en matière d'asile et de migration. Il examinera plus particulièrement certaines des questions les plus urgentes soulevées par les événements récemment intervenus dans les pays du sud de la Méditerranée. Dans le cadre général d'une politique globale en matière de migration, le Conseil européen fixera des orientations relatives à la poursuite des travaux en ce qui concerne:

- le renforcement des contrôles aux frontières extérieures de l'UE, sur la base du partage des responsabilités, de la solidarité et d'une coopération pratique intensifiée;
- l'évaluation de la mise en œuvre des règles régissant la libre circulation des personnes au sein de l'espace Schengen et une réflexion sur leur éventuelle amélioration;
- le parachèvement du régime d'asile européen commun;
- et la mise en place d'un partenariat global avec les pays du voisinage méridional de l'UE.

## **III. CROATIE**

*p.m.*

#### IV. AUTRES POINTS

Le Conseil européen sera invité:

- à approuver le rapport de la présidence présentant les résultats des travaux menés sur les moyens de favoriser l'intégration de la population **rom** dans l'Union européenne;
- et à approuver les conclusions du Conseil sur le lancement de la **stratégie de l'UE pour la région du Danube**.

*Nomination du président de la Banque centrale européenne - p.m.*

---